



Journal des Cercles



N° 1

Janvier 2021

Edito

L'Association Pour Une Constituante dispose de différents supports de communication: un site, une chaîne YouTube, une bimensuel « le lien constituant » destiné tant à ses adhérents qu'à ses sympathisants.

Mais rien à destination exclusive des cercles et de leurs membres.

Pour pallier ce manque, je vous propose de publier périodiquement un journal qui explorera plusieurs thèmes.

Le 1^{er} reprendra l'actualité des institutions nationales ou territoriales touchant essentiellement la vie locale. Ainsi, vous trouverez dans ce premier numéro trois études de nature différente qui soulignent concrètement les effets du néolibéralisme (qu'il soit politique ou économique) sur la vie des territoires.

Le 2^{ème} s'intéressera à l'activité des cercles et de leur environnement. Cette rubrique sera la vôtre. Elle publiera les événements propres à votre cercle et à son environnement institutionnel. A ce sujet, vous pourrez bénéficier de l'appui de Christian Berthier. Concernant l'activité des nouvelles formes d'organisations (cf. page 4), j'ai demandé à Hugues Debotte de vous éclairer sur celles-ci.

Le 3^{ème} évoquera des thèmes concernant directement l'objet social de l'association. Il s'intéressera à des points d'actualité pouvant alimenter les débats au sein de vos cercles.

Ce journal est un support de dialogue. Il a pour finalité de recueillir suggestions et réflexions dans le but de faire progresser l'audience de l'association. J'ai demandé à Pascal Geiger de recueillir et de coordonner vos interventions, par l'intermédiaire d'une boîte mail spécifique (coordinationdescercles@free.fr).

La régularité de l'édition de ce journal dépendra non seulement de l'intérêt que vous lui témoignerez mais également des informations que vous lui communiquerez.

En attendant, je vous souhaite une bonne lecture et vous incite à nous transmettre dès maintenant critiques et témoignages.

Pour conclure, je tiens à vous présenter à vous et vos proches les meilleurs vœux pour 2021 de la part de tous les membres du bureau.

Amitiés
André Bellon

DANS CE NUMÉRO

Edito 1

Actualités territoriales 2

- Rallier les citoyens et relier les territoires; le rôle incontournable des départements.

- Quelle réalité sanitaire et sociale des territoires.

Actualités territoriales 3

- Préventions des risques naturels et technologiques: une mobilisation à la main des citoyens.

- Catastrophes naturelles et pandémies mondialisées: conséquences des politiques néolibérales?

Activités des cercles, activités autour des cercles. 4

- La vie des cercles.
- La vie autour des cercles.

Autour de la Souveraineté 5

- La loi de séparation des Eglises et de l'Eta a 115 ans.

Vie de l'association 6

- L'AG de l'APUC
- Informations diverses



**ASSOCIATION POUR
UNE CONSTITUANTE**

[✉: coordinationdescercles@free.fr](mailto:coordinationdescercles@free.fr)

Actualités territoriales

Le 15 septembre 2020, la sénatrice, membre du groupe communiste républicain citoyen et écologiste, **Cécile Cukierman** fait le constat de la grande fragilité des départements français créée par les lois de 2010, 2014 et 2015 portant sur la réforme des territoires et dont la finalité était de favoriser la montée en puissance des régions et des métropoles au détriment des départements (cf. le rapport d'information N° 706).

Pour autant, malgré des situations financières délicates dues essentiellement aux modifications successives de la fiscalité locale et du financement croissant des allocations individuelles de solidarité, les départements résistent.

Selon la sénatrice, ils restent un cadre familier de la démocratie locale.

A la lumière des investigations menées par la mission, la sénatrice met en exergue les trois principaux travers des injonctions politiques portant sur la décentralisation :



Rallier les citoyens, relier les territoires: le rôle incontournable des départements.

« **l'esprit système** », c'est-à-dire la volonté de vouloir assigner à chaque échelon territorial un rôle prédéfini (aux régions l'économie, aux départements la solidarité et au bloc communal les services de proximité) faisant fi de la complexité de l'action publique;

une « **marche à l'aveuglette** » organisant les redécoupages territoriaux autour de grandes métropoles devant par leur puissance irriguer les régions - en réalité, elles ont eu pour effet d'accélérer la dévitalisation des territoires -; et enfin,

« **une profusion normative** » autorisant et interdisant aux conseils départementaux et régionaux de s'aventurer au-delà de la liste des compétences auxquelles ils sont soumis.

Pour sortir de ce carcan administratif inadapté, elle propose au législateur de cultiver trois qualités contraires (à ces travers): *plutôt que l'esprit système porter attention aux réalités locales en répondant de manière plus effective aux attentes des citoyens en adaptant la règle commune à la pluralité des contextes dans lesquels elle doit s'appliquer; plutôt que des démarches à l'aveuglette favoriser l'évaluation des réformes et privilégier l'expérimentation à l'uniformité des décisions descendantes, et enfin, faire le choix de la liberté et de la confiance aux citoyens et aux élus locaux dans l'identification des moyens et de la méthode susceptibles de répondre au mieux à leurs attentes.*

Pour conclure, ce rapport préconise 27 recommandations organisées autour de 3 axes: **consolider les missions de solidarités** des départements, **desserrer l'étouffement de la spécialisation** et reconnaître au département un rôle pivot de la coopération locale et, enfin, **envisager avec prudence d'éventuelles évolutions institutionnelles** telles que la fusion entre départements et la fusion entre métropoles et départements.

Quelle réalité sanitaire et sociale des territoires?



Le 8 décembre 2020, l'AMF et des présidents d'intercommunalité et de la Mutualité Française publient un premier baromètre ([ici](#)) dressant un panorama mettant en lumière l'urgence à agir dans les domaines de la santé environnementale, de l'accès aux soins, de l'accueil des jeunes enfants, du handicap, de l'autonomie.



A la même période, l'association des maires ruraux de France, en partenariat avec APIVIA et MNFCT (groupe Macif) rend public une étude ([ici](#)) sur la santé en milieu rural portant notamment sur les inégalités d'espérance de vie entre territoires ruraux et urbains.

Le réaménagement des territoires n'en finit pas de se faire et de se défaire.

Depuis les premières lois Defferre (1982) portant sur la décentralisation et les nécessaires réformes de l'administration déconcentrée (pour contrôler les effets de ces décentralisations), les Français assistent, impuissants, à une partie de ping-pong entre partisans d'un centralisme étatique et technocratique et ceux d'une « ländérisation » de la France.

Pour comprendre cette impuissance, il importe de souligner que toute réforme de l'Etat et de l'aménagement du territoire français reste la chasse gardée de la Haute-Administration française dont les cadres n'ont d'autre logiciel de réflexion que celui que leur inculquent les grands corps d'Etat dont ils sont issus.

Dès lors, se pose aux citoyens la nécessité de provoquer un véritable débat contradictoire entre eux, élus, représentants des organisations syndicales et professionnelles et représentants de l'administration afin d'imaginer des lieux de vie répondant véritablement aux attentes des habitants des territoires.

Actualités territoriales

Prévention des risques naturels et technologiques, une mobilisation à la main des citoyens.

Malgré l'existence de nombreux dispositifs visant à informer et à sensibiliser les citoyens sur les risques d'origine naturelle ou technologique, Barbara POMPILI – ministre de la Transition Ecologique – annonce, le 22 décembre 2020, le lancement d'une **mission de modernisation de la culture du risque** en France.

Le titre de cette nouvelle mission peut prêter à sourire, si l'on se réfère à l'aversion des Français envers cette notion (culture du risque), notamment sur le plan économique, mais il est vrai que sur le plan environnemental plus de **17 millions de Français** sont exposés à au moins un risque naturel (*mouvements de terrain, séismes, cavités souterraines, inondations, volcanisme, feux de forêts, retrait/gonflement d'argile, radon*) ou technologique (*Réseau et canalisation, installations classées, pollution des sols - SIS et anciens sites industriels -, registre des émissions polluantes*).

Compte tenu du réchauffement climatique, il est fort probable que ce nombre ne fera qu'augmenter dans les prochaines années.

Cette mission dont le rapport est attendu au plus tard fin juin 2021 a, donc, pour objectif de *sensibiliser le grand public avec pédagogie, pour que le citoyen comprenne le risque, d'où il vient, et quelles en sont les conséquences; de permettre à chacun de développer les bonnes pratiques pour limiter son exposition et lui permettre d'acquérir les bons réflexes en cas de crise et de participer à la culture du risque avec des **approches participatives** basées, par exemple, sur des outils numériques.*

Deuxième pays d'Europe le plus touché par les catastrophes naturelles, la France recense 180 événements naturels dommageables entre 1900 et 2017 entraînant le décès de quelque **49 200 personnes**.

Deux cinquièmes de ces événements (123) sont survenus au cours de la dernière décennie.

Leur fréquence annuelle a quasi quadruplé ces deux dernières décennies par rapport aux quatre précédentes. Elle passe, ainsi, d'un événement par an entre 1950 et 1996 à 3,6 entre 1997 et 2017. (*Source: [ministère de la Transition Ecologique](#)*)



Catastrophes naturelles et pandémie mondialisée: conséquences des politiques néolibérales?

A ces catastrophes dites naturelles, pour lesquelles il est raisonnable de penser que la plupart d'entre elles sont la conséquence d'un réchauffement climatique avéré, la France va devoir, dorénavant, « s'accommoder » d'un nouvel effet de cette course obstinée à la globalisation économique et culturelle, à savoir l'apparition de nouvelles souches de virus, jusqu'alors endémiques, se transformant en vecteur de pandémie difficilement contrôlable.

Ainsi, en moins de 10 mois, le pays a enregistré plus de **64 000 décès** dus à la Covid-19.

Ce séisme sanitaire a sans aucun doute été facilité par l'état de délabrement du système de santé et médico-social dans lequel l'ont plongé les politiques d'austérité mises en œuvre depuis plus de 20 ans.

Mais, pour faire face à cet état d'urgence, les chantres (voire les chancres) du néolibéralisme n'ont pas hésité à faire appel à l'**Etat-providence**.

Pour la mener à bien, un groupe de travail composé d'un comité de **5 experts spécialisés** en communication, sciences comportementales, numériques, et gestion de crises est constitué.

Il est présidé par Frédéric Courant, ancien rédacteur en chef et présentateur de l'émission scientifique « *C'est pas sorcier* » et

fondateur de la plateforme numérique « *l'Esprit Sorcier* ».

Pourtant, **il est d'ores et déjà possible d'encourager les**

citoyens à consulter le site [Géorisques | Mieux connaître les risques sur le territoire \(georisques.gouv.fr\)](#) afin de s'informer sur la nature des différents risques encourus par les **communes françaises**. Il faut savoir que plus des **2/3 d'entre elles** peuvent potentiellement être touchées par un ou plusieurs de ces risques.

Simple d'utilisation, cet outil devient un moyen efficace pour mobiliser les habitants concernés afin d'interpeler de façon coordonnée les institutions responsables.



Activités des Cercles, activités autour des cercles

La vie des cercles

L'Assemblée Générale du 12 décembre 2020, a fait le constat d'une différence d'activités certaine entre les cercles. Certains ont toujours maintenu une animation constante tandis que d'autres la mettaient en veille.

Les raisons de ces différences sont naturellement multiples. Pour en avoir une vision claire, il serait nécessaire de se rapprocher des présidents et certains de leurs membres. C'est d'ailleurs la mission confiée, par André Bellon, à Christian Berthier, Hugues Debotte et Pascal Geiger.

Celle-ci débutera courant janvier.

Pour l'heure, il est clair qu'une des principales raisons de ces différences d'activité tient vraisemblablement dans la faiblesse et l'irrégularité dans la communication entre les cercles ainsi qu'entre les cercles et le bureau.

Pour pallier ce défaut, André Bellon a souhaité qu'un « journal » à l'usage exclusif des membres de l'Association soit élaboré. Il devra comporter des informations nécessaires à la tenue de débats au sein des cercles afin d'alimenter la vision collective de l'association sur tout sujet permettant à celle-ci de consolider son objet social. (cf. article 4.2. des nouveaux statuts approuvés par l'AG du 12:12:2020).



Ce journal abordera plusieurs grands thèmes (cf. l'Edito, page 1).

Celui-ci (*la vie des cercles*) contiendra, en priorité, tous les sujets propres à la vie de votre cercle (autres que les comptes rendus de séance). Cette rubrique est donc à votre main.

Elle pourra interpeler (le bureau, par exemple), suggérer (des actions à mener ou des thèmes à débattre), alerter (sur tout élément que vous jugerez important), relater (des manifestations, des agendas, ...), ou proposer une expertise de constitution de et/ou d'animation de cercle à toute personne souhaitant en constituer un dans sa commune.

Elle prendra 3 lignes comme 1/2 page, en fonction de l'importance que vous lui donnerez.

Vous pourrez faire parvenir, **avant le 20 de chaque mois**, votre texte à l'adresse mail suivante: coordinationscercles@free.fr, en précisant vos coordonnées pour que nous puissions, si vous le souhaitez approfondir, clarifier voire compléter l'information à publier.

D'ores et déjà, nous vous informons de la « récréation » du cercle de Marseille : une réunion sera organisée à l'initiative de Jean-Louis Brunati.

La vie autour des cercles

Si l'idée d'en appeler à l'élection d'une assemblée constituante se propage dans l'opinion de certains mouvements politiques et sociaux, il n'en reste pas moins que les « connexions » entre toutes ces structures qui adhèrent peu ou prou à cet appel reste à établir.

L'APUC s'attache à établir des liens avec ces nouvelles formes d'organisation et d'action dans la cité telles que les Gilets jaunes, le Conseil de la RIC, Le Vent se lève, Le Gaulois faut créer des bases de données sur pour mieux connaître les leurs.

Le bureau prend sa part dans cette peuvent résulter de rapprochement ne peuvent se faire que par l'action C'est pourquoi, le rôle des cercles dans la mise en relation avec d'autres collectifs est primordial.



démarche. Cependant, si certaines connexions entre organes centraux, leur réalité et solidité commune, celle qui se forge sur le terrain.

Aussi, cette rubrique diffère-t-elle de la précédente. Elle est à la main de tout membre souhaitant informer l'association (dans son ensemble) des événements ou initiatives propres à :

- des communes, telle l'évocation des points clés d'un conseil municipal pouvant alimenter la réflexion des autres cercles (ex: la mise en place d'un référendum local d'une commune sur un sujet de sa compétence),
- des collectif, de mouvement partisan, à leur manière, d'une refonte des institutions (ex: les gilets jaunes de Commercy ont marqué le 17/11/ 2020, le 2ème anniversaire de leur mouvement, le cercle de XXX était présent),
- ...

Il s'agit, ici, de mettre en avant des actions porteuses de réflexion pouvant être accompagnées voire développées par l'Association. Hugues Debotte, nouvellement nommé au bureau de l'association ainsi que Christian Berthier peuvent vous accompagner dans cette démarche.

Autour de la Souveraineté

La loi de séparation des Eglises et de l'Etat a 115 ans.

La laïcité signifie que dans la société nous sommes définis par notre citoyenneté, et en aucun cas par notre religion.

Abd Al Malik (chanteur).

La loi du 9 décembre 1905 concernant la séparation des Églises et de l'État ([ici](#)) est l'aboutissement, sous la III^e République, d'un long processus de laïcisation et de sécularisation. Parmi ses objectifs : la liberté de conscience, la garantie du libre exercice des cultes, la mise en place d'un nouveau régime des cultes (attribution des biens, édifices des cultes, police des cultes, associations pour l'exercice des cultes).

Le **projet de loi** confortant les principes de la République ([ici](#)) (ex-lutte contre les séparatismes, ex-principes républicains), présenté en Conseil des ministres, le 9 décembre 2020, devrait modifier la loi de 1905 et notamment le titre sur les associations culturelles afin de renforcer la transparence des conditions de l'exercice du culte. (Source : [vie publique](#))

Parallèlement à ce projet de loi, la présidence du Sénat enregistre deux **propositions de loi** visant à instituer une journée nationale de la laïcité (proposition de loi [N° 210](#)), d'une part et d'autre part, visant à ajouter le principe de laïcité à la devise nationale (proposition de loi constitutionnelle [N° 211](#)). (Source : [sénat](#)).

L'Assemblée Nationale, quant à elle, n'est pas en reste. Elle soumet, courant novembre 2020, trois **propositions de loi** se rapportant à la laïcité. La 1^{ère} [N° 3565](#) instaurant une journée nationale de la laïcité pour tous, la 2^{ème} [N° 3559](#) visant à étendre les règles de la laïcité à tous les usagers des services publics et la 3^{ème} [N° 3519](#) consacrant la prééminence constitutionnelle de la laïcité et à l'inscrire dans la devise nationale.

La France est le seul¹ et ² Etat de l'Union Européenne à avoir inscrit la laïcité dans sa Constitution. Aujourd'hui, ce principe semble de moins en moins compréhensible par la plupart des démocraties occidentales, notamment celles dont la culture religieuse (et économique) s'est construite sur la base du schisme protestant au XVI^{ème} siècle.

Cela peut expliquer, en partie, les positions ambiguës de la plupart des pays européens face au déchainement de

haine envers la France après le discours présidentiel faisant suite à l'assassinat de Samuel Paty.

Pour répondre à cette haine véhiculée par des groupuscules fanatiques, le gouvernement propose donc un projet de loi confortant les principes de la République. Il souligne, dans l'exposé des motifs (de ce projet), « qu'un entrisme communautariste (principalement d'inspiration islamique), insidieux mais puissant, gangrène lentement les fondements de la société française dans certains territoires. Cet entrisme, manifestation d'un projet politique conscient, théorisé, politico-religieux (dont l'ambition est de faire prévaloir des normes religieuses sur la loi commune que nous nous sommes librement donnée) enclenche une dynamique séparatiste face à laquelle la République n'a pas suffisamment de moyens pour agir ».

Aussi, pour en terminer avec cette impuissance face à ceux qui malmènent la cohésion nationale et la fraternité, méconnaissent la République et bafouent les exigences minimales de vie en société, il est apparu vital pour le gouvernement de conforter les principes républicains en proposant ce projet de loi.

C'est une des caractéristiques bien française que de légiférer dès qu'un obstacle entrave peu ou prou ses principes républicains. La loi semble être pour les élites le remède miracle, le *sirop typhon*, de la République.

Mais la loi est-elle vraiment la seule réponse à une telle situation ? N'y a-t-il pas d'autres voies alternatives ou complémentaires à cette obsession législative ?

1. Le Portugal reconnaît, par l'article 41 de sa constitution d'Avril 1976 l'inviolabilité de la liberté de conscience, de religion et de culte -alinéa 1 - ainsi que la séparation des églises et de l'Etat - alinéa4 -. Il ne fait, toutefois, aucune référence au terme de « laïcité ». D'autant que le concordat de 1940, signé par Pie XII et Salazar, n'a toujours pas été dénoncé.
2. La Belgique fait référence dans sa constitution (cf. les articles 19, 20 et 21) à la liberté des cultes et à liberté de manifester ses opinions, mais elle ne fait pas expressément référence à la laïcité, voire à la séparation des Eglises et de l'Etat.



Quel travail de réflexion pouvons-nous engager collectivement pour avoir a minima une vision commune et partagée non sur le thème théorique de la laïcité mais sur celui bien plus concret de son respect et de son application ?

Si demain, une assemblée constituante était élue, ne serait-il pas alors important d'exprimer une vision construite sur les mécanismes citoyens permettant une application apaisée mais ferme du principe de laïcité?

Vie de l'association

L'assemblée Générale de l'APUC

L'assemblée générale de l'APUC s'est tenue le 12/12/2020 par vidéo conférence. Les rapports moraux ainsi que financiers de 2019 et 2020 ont été approuvés à l'unanimité.

Les membres présents ont également voté à l'unanimité les modifications des statuts proposés par le bureau.

Isabelle Barbéris, André Bellon (Président), Christian Berthier, Didier Brisebourg, Christian Celdran, Jean-Pierre Crépin, Nelly Darquin, Hugues Debotte, Pascal Geiger (Secrétaire général), Loick Gourdon, Anne-Cécile Robert (Trésorière), Etienne Tarride constituent le bureau.

Prenant en compte les suggestions faites par les membres présents, plusieurs objectifs ont été assignés aux membres du bureau:

- consolider les relations entre les cercles et le bu-

reau

- établir des liens avec de nouvelles formes d'organisation partageant notre ambition (à savoir, favoriser l'élection d'une assemblée constituante),
- consolider notre culture commune (par l'animation d'ateliers thématiques, par exemple),

Enfin, l'AG a décidé de maintenir les cotisations à:

- Individuel : 20 euros, Chômeurs et étudiants : 10 euros
- Cercle : 50 euros entre 1 et 10 adhérents, 100 euros entre 11 et 20, 200 euros entre 21 et 30 adhérents.

Le compte rendu exhaustif de l'assemblée générale est en ligne [ici](#).

Informations diverses

Vous trouverez, ci-après, les adresses mails des organisations évoquées lors de l'AG du 12/12/2020.

[1er site d'information et de coordination Gilet Jaune - ☐ Portail Gilet Jaune \(giletsjaunes-coordination.fr\)](#)

[RIC France - Le 1er site du Référendum d'Initiative Citoyenne \(ric-france.fr\)](#)

[Actualité des comités de résistance et de reconquête des acquis de 1936 et 1945 \(cnrr.fr\)](#)

[Participer au Collectif – Changer de Cap](#)

[Accueil | LVSL](#) (le vent se lève)



Après une année 2020 de confinement, de déconfinement, d'auto-confinement et de couvre-feu ne perdez pas la flamme.

Que 2021 soit pour vous et vos proches une année d'énergie renouvelée.

Bonne et heureuse année 2021 à toutes et à tous.